

détacher des Français, et à aller se réunir aux Hurons captifs chez les nations Iroquoises. Ils avaient même ajouté que leurs négociations pour la paix avec les Français n'étaient qu'un prétexte pour pouvoir leur parler ainsi à eux-mêmes en assurance, et là-dessus les Iroquois leur avaient donné trois grands colliers. Ce dessein perfide ne fut point particulier à ceux de la nation d'Agnie. Les Iroquois d'Onnontagué, venus au mois de février 1654, après avoir fait aussi leurs présents pour la paix avec les Français, allèrent pareillement découvrir aux Hurons leurs intentions secrètes. Ils leur conseillèrent, lorsque le printemps serait venu, de témoigner aux Français le désir de quitter l'île d'Orléans, pour aller s'établir à Villemarie avec leurs femmes et leurs enfants; et leur promirent que, lorsqu'ils seraient arrivés entre Montréal et les Trois-Rivières, ils trouveraient trois ou quatre cents Iroquois qui, à dessein, iraient à leur rencontre. Ils ajoutèrent que ceux des Hurons qui seraient dans le secret, découvrant alors leurs projets aux autres, ce serait une nécessité pour ces derniers de suivre le parti des plus forts; qu'étant ainsi arrivés près de l'île de Montréal, ils remonteraient par la rivière des Prairies, au lieu de suivre le fleuve Saint-Laurent, afin d'éviter par ce moyen Villemarie, et qu'au-dessus de l'île ils trouveraient cinq cents Iroquois qui les conduiraient. L'ambassadeur d'Onnontagué parla ainsi, durant la nuit, aux chefs de la bourgade Huronne, et fit pour cela quatre présents.

## II.

## Réponse des Hurons pour éviter ce piège.

Les Hurons, que la crainte des Iroquois suivait partout, effrayés de ce discours, qui tendait à les conduire tous à la boucherie, jugèrent qu'ils pouvaient à leur tour user de ruse avec ces perfides. Ils répondirent à l'ambassadeur que ce dessein ne pourrait que réussir, attendu que les Français leur proposaient eux-mêmes d'aller établir une nouvelle habitation Huronne sur le grand lac des Iroquois; qu'il ne présentait donc aucun inconvénient, et qu'il serait bon de communiquer aux Français ce projet de transmigration avant de l'exécuter. L'ambassadeur y consentit. Là-dessus on tint un concil, où se trouva M. de Lauson, Gouverneur général. Les Hurons, voulant éviter le piège qu'on leur tendait, demandèrent que ce dessein fût différé d'un an, et qu'en attendant ce terme, les Iroquois, qui avaient demandé la formation d'un établissement Français dans leur pays, y bâtissent une maison pour les robes noires, ajoutant que, si les missionnaires allaient s'y établir, eux-mêmes les suivraient volontiers. De son côté, M. de Lauson, qui donna aussi des présents, demanda qu'on ne pressât pas ceux des Hurons qui ne seraient pas encore disposés à ce voyage, et qu'on leur laissât à tous la liberté de retourner dans leur ancien pays, ou d'aller chez les Iroquois, ou enfin de demeurer parmi les Français. Toutes ces demandes tendaient à renverser le dessein des Iroquois, et ceux-ci durent bien le comprendre.